



Commune de  
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE EXTRAORDINAIRE  
DU 22 JUIN 2021, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence :	M. Patrick Mayor, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	76 citoyens actifs
Excusé-e-s	Mme Anne Valloton, MM. Pierre-Alain Berset et Rafaël Serna de la Commission financière, M. Jean- Claude Simon de la Commission de naturalisation
Scrutateurs :	Mme Laure Meier et M. Luc Grossenbacher

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle
- le bulletin communal n° 54
- l'affichage au pilier public
- le site internet

et ceci dans les délais impartis par la Loi sur les communes dans les articles 11 et 12.  
La convocation ne suscite aucune remarque.

M. Mayor remercie pour l'intérêt témoigné au fonctionnement de la Commune. A l'occasion de cette première assemblée communale de la législature 2021-2026, les membres du Conseil se présentent brièvement :

- Mme Francine Etienne à Villarsiviriaux, dicastère des finances, santé, social
- Mme Jessica Chassot à Chavannes-sous-Orsonnens, dicastère des écoles, énergie et environnement
- M. Fabrice Berset à Villarsiviriaux, Vice-syndic, dicastère de l'épuration, eau potable, cimetière
- M. Steve Berset à Villargiroud, dicastère des constructions, rénovation des anciens bâtiments communaux
- M. Jean-Pierre Chapuis à Villargiroud, dicastère des routes, voirie, éclairage public
- M. Lucas Dupré à Villargiroud, dicastère de l'agriculture, parchets, déchetterie

- M. Patric Mayor à Villargiroud, Syndic, dicastère de l'administration, relations publiques, bâtiments

Compte tenu des restrictions actuelles dues au COVID, il ne sera pas possible de partager un moment convivial à la fin de l'assemblée mais le Conseil restera disponible.

M. le Syndic donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 20 avril 2021. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet : [www.villorsonnens.ch](http://www.villorsonnens.ch)
2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour 2021-2026
3. Nomination des membres des commissions pour la période administrative 2021-2026
  - a) commission financière
  - b) commission d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie
  - c) commission de naturalisation
4. Investissement : assainissement à la route du Montilier, secteur Villargiroud, mise en place d'un système séparatif
5. Réseau Santé Glâne/RSG : modifications des statuts
6. Présentation des esquisses des projets concernant les 3 anciennes écoles
7. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Les propos tenus dans cette séance sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

La démarche formelle d'introduction étant admise, M. Mayor déclare cette assemblée ouverte et prête à délibérer.

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 20 avril 2021. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était disponible au bureau communal ou sur le site internet : [www.villorsonnens.ch](http://www.villorsonnens.ch)**

Le procès-verbal ne soulève aucune question.

Par vote à main levée, l'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 20 avril 2021 à l'unanimité et avec remerciements à sa rédactrice.

- 2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour 2021-2026**

Conformément à l'art. 12, al. 1<sup>bis</sup> de la Loi sur les communes, « l'assemblée communale décide du mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages) valable pour toute la durée de cette période ».

Le Conseil communal propose de poursuivre le mode de convocation actuel par l'envoi du bulletin communal en tout ménage.

M. le Syndic soumet au vote le mode convocation pour la législature 2021-2026.

Le mode de convocation par l'envoi du bulletin communal en tout ménage est accepté, à l'unanimité par vote à main levée.

### **3. Nomination des membres des commissions pour la période administrative 2021-2026**

En vertu de l'art. 10, al. 1, lettre o de la Loi sur les communes, « l'assemblée communale élit les membres de la commission financière ainsi que les membres d'autres commissions prévues par la loi ». Il s'agit des commissions financières, d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie et de naturalisation :

#### **a) commission financière**

La commission financière a un rôle de « gardien du temple » au niveau des finances de la commune. Elle participera aux discussions sur les budgets, les investissements et les comptes. Elle devra soumettre un rapport obligatoire pour toutes les questions décisionnelles de l'assemblée en lien avec des dépenses.

Le Conseil communal propose de garder la composition de 5 sièges.

La proposition est validée par l'assemblée.

Les personnes qui proposent leur candidature sont :

- Pascal Berset, actuel Président de la Commission financière
- Véronique Liehti, ancienne Conseillère communale en charge des finances
- Marie-Pascale Page, membre de la Commission 2016-2021
- Christian Piller, membre de la Commission sous d'anciennes législatures
- Sandrine Richoz, travaille en fiduciaire depuis 20 ans
- Rafaël Serna et Pierre-Alain Berset -excusés- membres la Commission 2016-2021.

Ces 7 personnes sont candidates, l'élection des 5 membres se fait à bulletin secret.

L'assemblée est suspendue pendant le vote.

Après le dépouillement effectué par le personnel administratif communal et les deux scrutateurs-trices, les 5 membres élus sont :

Marie-Pascale Page : 69 voix  
Véronique Liechti : 57 voix  
Pascal Berset : 53 voix  
Rafaël Serna : 50 voix  
Sandrine Richoz : 49 voix

#### **b) commission d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie**

Cette commission va traiter des questions en lien avec l'aménagement, l'urbanisme et l'énergie. Elle viendra appuyer le conseil communal sur ces thèmes, soit en l'aidant sur des projets concrets, soit en étant force de proposition.

Cette commission était composée de 7 personnes dont 2 conseillers communaux. Comme la répartition des dicastères du conseil communal implique que 3 conseilles participeront à cette commission, le Conseil propose de nommer 6 citoyens au lieu des 5 membres.

Le Conseil communal propose d'augmenter la composition à 6 sièges.

La proposition est acceptée par l'assemblée communale, à l'unanimité moins une abstention.

Les personnes qui proposent leur candidature se présentent brièvement à la population, soit :

- Joël Berset-Oberson, membre de la Commission 2016-2021
- Thierry Defferrard, membre de la Commission 2016-2021
- Yannick Nicolier, membre de la Commission 2016-2021
- Jérôme Page, membre de la Commission 2016-2021
- Dominique Perritaz, membre de la Commission 2016-2021
- Stéphane Raboud, nouveau candidat
- Gilbert Crausaz, nouveau candidat
- Rémi Piller, proposé à l'instant par M. Charles Phillot, nouveau candidat est ajouté à la liste.

Ces 8 personnes sont candidates, l'élection des 6 membres se fait à bulletin secret.

Après le dépouillement effectué par le personnel administratif communal et les deux scrutateurs-trices, les 6 membres élus sont :

Jérôme Page : 66 voix  
Yannick Nicolier : 64 voix  
Gilbert Crausaz : 60 voix  
Thierry Defferrard : 56 voix  
Rémi Piller : 54 voix  
Joël Berset-Oberson : 52 voix

#### **c) Commission de naturalisation**

Cette commission se réunit si une personne de la commune souhaite se faire naturaliser. Elle se réunit pour confirmer des informations récoltées par l'Etat de Fribourg. Pour cette commission composée de 5 membres dont 2 conseillers communaux.

Le Conseil communal propose de laisser la composition à 3 sièges.

Le nombre de candidat-e-s étant égal à la composition de la Commission, c'est par acclamation que sont élu-e-s les membres suivants :

Cynthia Chammartin, membre de la Commission 2016-2021

Christelle Jacquat, nouvelle élue

Jean-Claude Simon membre de la Commission 2016-2021

Tous les membres élus sont félicités.

#### **4. Investissement : assainissement à la route du Montilier, secteur Villargiroud, mise en place d'un système séparatif**

M. le Syndic donne la parole à M. Fabrice Berset pour la présentation de cet objet.

M. Berset informe que quelques secteurs doivent encore être mis en séparatif. La Commune va profiter des travaux du PIEP pour les faire coïncider. La route et le revêtement seront refaits à cette occasion.

#### **Rapport de la Commission financière**

M. Mayor donne la parole à Pascal Berset, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

M. Berset rapporte que l'investissement de CHF 300'000.- est supportable par la Commune et le mode de financement proposé est judicieux et propose de l'accepter.

M. Mayor soumet au vote l'investissement.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte l'investissement assainissement à la route du Montilier, secteur Villargiroud, mise en place d'un système séparatif pour un montant de CHF 300'000.-.

#### **5. Réseau Santé Glâne/RSG : modifications des statuts**

M. le Syndic donne la parole à Mme Etienne pour la présentation des modifications.

Mme Etienne informe que plusieurs modifications de statuts dans différentes associations de communes ont déjà été votées suite à l'instauration de MCH2. Ici, hormis cet état de fait, il est à noter que la limite d'endettement a été augmenté à 60 millions de francs (avant 50 millions).

Par vote à main levée, et à l'unanimité, les modifications des statuts du Réseau Santé Glâne/RSG sont acceptées.

## 6. Présentation des esquisses des projets concernant les 3 anciennes écoles

M. Mayor présente les projets au moyen du beamer. Ce résultat est le fruit du travail des groupes -dont il était le chef avant de devenir Syndic - avec le bureau d'architectes Deillon & Delley. Des réflexions sont encore à mener mais cette présentation a pour but de montrer ce qui est possible de faire a au niveau des surfaces.

Pour rappel, lors de la dernière assemblée communale, M. Michel Phillot, son prédécesseur, avait présenté le projet de rénovation du café du cheval-blanc.

Un plan financier sera établi d'ici l'automne pour ces investissements.

Le bureau d'architectes a établi un Masterplan. Il comprend des variantes pour chacun des sites et elles sont chiffrées. Le mode de calcul est imaginé sur un investissement -à long terme- avec un rendement à 4%, soit un auto-financement avec la location. Les idées retenues seront présentées à la population.

Tous les projets sont détaillés et disponibles sur le site internet.

Le Conseil communal est conscient que la population ne veut pas la densification. Dans les projets, il est démontré ce qui est possible de faire, du minimum au maximum. Une réflexion sera donc menée avec les partenaires financiers.

M. Michel Phillot se souvient que plusieurs propositions avaient été faites lors de la séance citoyenne et regrette de ne pas les retrouver. Il relève le manque de créativité, ne voit que des appartements, il est un peu déçu.

M. Charles Phillot félicite M. Mayor pour les belles possibilités évoquées lors de cette présentation, les perspectives, les bonnes bases de travail et de discussion. Il remercie la population de participer aux décisions du développement des centre-village.

M. Stéphane Raboud demande d'expliquer le mot rendement.

M. Mayor explique qu'il s'agit d'un calcul effectué par les architectes. L'idée étant d'encaisser un loyer basé sur un taux de 4% pour un investissement de 4,9 millions.

Cet automne, le Conseil communal soumettra des propositions.

## 7. Divers

### Café du Cheval-Blanc

M. le Syndic informe que l'état des lieux du café a eu lieu le vendredi ... Le bâtiment a été remis, très propre. Il remercie chaleureusement Mme et M. Papaux, tenancier du café du Cheval-Blanc durant 18 ans.

### **Aménagement du centre-village à Orsonnens**

M. Jean-Pierre Chapuis rappelle qu'il était prévu de déplacer la fontaine lors des travaux Orsonnens, répertoriée par le Service des biens culturels. Malheureusement, son état ne permet pas de la déplacer, il faudra donc la détruire, ce sera chose faite prochainement. Une nouvelle fontaine sera intégrée dans le projet de rénovation du café du Cheval-Blanc.

M. Jean Bertschi prend note des informations ci-dessus, demande quelle est la suite imaginée pour le café.

M. le Syndic informe que le Conseil communal va revenir vers la population avec différents projets. En parallèle, d'éventuels tenanciers sont contactés, des réflexions sont en cours.

### **Transports scolaires**

M. Christian Chassot informe que beaucoup de véhicules amènent et vont rechercher les enfants à l'école. Il n'y aura bientôt plus besoin du second bus scolaire. Il suggère d'interdire cet état de fait, par souci de sécurité.

M. Mayor prend note.

### **Parc éolien**

M. Charles Phillot questionne, les accords avec swissgrid ont-ils été annulés et quelle suite a été donnée à Groupe E.

M. Mayor répond à la seconde question en premier : les syndic de la Glâne se sont rencontrés et s'il s'est en suivi la décision du retrait du Groupe E, c'est grâce à un courrier des Communes au promoteur ; celles-ci étant compétentes en la matière de poursuivre ou pas.

La Commune a reçu un document de Groupe E pour annuler le contrat Greenwatt. Il est actuellement à l'étude chez la juriste afin de s'assurer qu'il réglera toutes les questions liées à un éventuel engagement qui pourrait en ressortir.

Le Conseil a décidé de ne pas se mettre la pression, ni avec les opposants ni avec les partisans.

Le Conseil communal communiquera en toute transparence. D'ailleurs, des informations ont déjà été mises sur le site internet.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic remercie les scrutateurs ainsi que le personnel qui a œuvré pour le bon déroulement de l'assemblée. Il remercie bien entendu ses collègues du Conseil communal, et à son tour, M. Fabrice Berset remercie le Syndic.

M. Mayor lève l'assemblée, il est près de 22h00.

La Secrétaire  
Marie-Claire Mettraux

Le Syndic  
Patrick Mayor